

Tout Personnel**Septembre 2023 - n° 324****Questionnaire « maisons forestières : consommations diverses »**

Afin de répondre à l'Etat sur « la santé » de ses bâtiments, « leur état énergétique, mais aussi les consommations des fluides (eau, gaz, électricité, fioul, bois, pellets... », la Direction demande aux occupants de maisons forestières en NAS, AOP et COPA de répondre à un questionnaire à propos de leur propre consommation.

Pour le SNUPFEN-Solidaires, cette demande est illégitime car :

- la consommation du foyer ne renseigne que pauvrement le propriétaire sur l'état de sa maison puisque si les consommations d'énergie dépendent bien sûr de l'isolation, elles dépendent aussi du nombre d'occupants, de leurs habitudes de consommation (cuisinière électrique ou gaz, équipement électronique, etc...) et de leur recherche de confort (rien à voir avec l'état de la maison !!!) ;
- le propriétaire possède un diagnostic thermique de son bien. Il est donc déjà renseigné sur l'état de son isolation.

Par ailleurs, on peut s'interroger sur la finalité d'une telle sollicitation. Souvenons-nous qu'il n'y a pas si longtemps, la direction avait demandé au personnel, à fins de statistiques, de renseigner ses activités professionnelles précises. Cette enquête avait « servi » à... supprimer des postes.

Le SNUPFEN-Solidaires propose la réponse-type suivante en lieu et place du questionnaire :

Le propriétaire -Etat ou ONF- possède un diagnostic thermique de son bien. En quoi ma consommation personnelle pourrait-elle le renseigner sur l'état de santé du bâtiment que j'occupe ? Si l'Etat ou l'ONF veut des informations sur mon mode de vie, sa demande est illégitime.

Vos représentants
SNUPFEN-Solidaires